

L'apprentissage organisationnel

à la connaissance des employés, lesquels doivent également être conseillés sur les façons de combler les lacunes relevées.

La mobilité professionnelle des employés non permutants doit être facilitée.

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : Nous attendons l'achèvement, en octobre 1999, de la première étape du projet de gestion des ressources humaines en fonction des compétences du Ministère. Si les résultats s'avèrent satisfaisants, et nous avons toutes les raisons de croire qu'ils le seront, nous procéderons rapidement à la mise en oeuvre de la deuxième étape. Ainsi, d'ici l'an 2001, nous disposerons d'un nouveau système par l'entremise duquel nous aurons accès au profil de compétences de tous les postes au sein du Ministère, et à l'intérieur duquel tous les employés posséderont leur propre profil de compétences. Ce nouveau système offrira également de nouveaux outils liés aux RH tels que de nouvelles méthodes pour effectuer les évaluations de rendement, dont un mécanisme de rétroaction tous azimuts. Ces nouveaux outils permettront d'améliorer les méthodes de gestion des RH tout en les rendant plus efficaces et efficientes.

Nous sommes d'avis que la mobilité professionnelle constitue un moyen utile pour les employés d'acquérir de nouvelles habiletés et de faciliter la progression de leur carrière. Nous menons actuellement un sondage auprès de certains groupes d'employés non permutants afin de mesurer leur intérêt pour un système de nomination au niveau, dans l'optique de sa mise en oeuvre s'il y a suffisamment d'intéressés et si les syndicats l'approuvent. Nous tenterons également de trouver des façons d'accroître la mobilité entre les ministères de groupes tels que les FI et les PG, lorsqu'ils font partie de la haute direction.

3) Rôle de l'ICSE

L'ICSE doit mettre de l'avant un programme de groupes de discussion dans lequel les gestionnaires plus expérimentés seront en contact avec les nouveaux gestionnaires, où les pratiques optimales appliquées au sein du Ministère pourront être partagées et où les leçons apprises pourront être enseignées.

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : Nous sommes satisfaits de la mise en place d'un système de mentorat à l'intention des nouveaux agents. Ce système constitue une excellente façon pour les agents expérimentés de partager leurs expériences professionnelles et personnelles avec les agents plus jeunes. Nous accueillons avec enthousiasme l'initiative de l'Institut, que nous appuierons entièrement, et nous serons heureux de participer à ces groupes